



Disponible en ligne sur
 ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

www.em-consulte.com



ÉDITORIAL

Reconnaissance de la juste valeur de nos travaux scientifiques

Acknowledgement of the true value of our scientific contributions

Raymund Schwan (M.D., Ph.D.) (Rédacteur en chef) *,
Marc Hautekeete (Ph.D.), **Stacey Callahan (Ph.D.)**,
Céline Clement (Ph.D.), **Frédéric Fanget (M.D.)**,
Rolland Poinot (Comité de rédaction),
Frédéric Chapelle (M.D.) (Directeur de la publication)

Service de psychiatrie, pôle des spécialités médicales 1, hôpital Jeanne-d'Arc, CHU de Nancy, 54201 Toul cedex, France

Le classement des revues par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a un impact important sur leur survie. Les revues classées A ou B sont reconnues par des instances telles que l'AERES, les CNU, etc., alors qu'une revue classée C ne compte pas, ce qu'il est pénalisant pour tout chercheur universitaire. À terme, cela conduira à la désaffection des chercheurs universitaires pour ces revues « C », les articles à haute valeur scientifique étant envoyés aux revues qui sont valorisantes.

Le JTCC a été classé C. La qualité des articles publiés dans le JTCC justifierait pourtant son classement au moins en B'. Le JTCC a par conséquent contacté à deux reprises par courrier la présidence de l'AERES, sans obtenir une réponse à ce jour.

Les normes de ce classement de l'AERES sont très largement contestées. Des actions communes entre plusieurs journaux ont été menées. Après un premier courrier commun (du 2 février 2009) à la présidente du CNU (Collège National des universitaires) 16^e section, le texte présenté ci-dessous, signé du 29 septembre 2009 a été envoyé à la présidence de l'AERES. Avec plus de 40 autres revues, le JTCC est signataire des deux textes. Chers lecteurs et lectrices,

il nous paraissait important de vous tenir au courant de nos démarches. Vous trouverez donc, au lieu de l'éditorial habituel, la lettre envoyée au président de l'AERES ([Annexe](#)).

Annexe

À M. J.-F. DAIHNAUT
Président de l'AERES

À M. Patrice BOURDELAIS
Délégué scientifique, coordinateur sciences humaines et sociales – section 2
AERES

Monsieur le président,

Monsieur le délégué scientifique,

Nous soussignés, directrices et directeurs de revues de psychologie de langue française évaluées par l'AERES – soit en les classant, soit en les ignorant –, réunis à l'initiative de la Fédération française des psychologues et de psychologie (FFPP) et de l'AEPU (Association des enseignants-chercheurs en psychologie, membre de la FFPP), sommes désireux d'entrer en dialogue avec vous en raison des effets d'une telle évaluation qui leur porte préjudice à plus d'un titre et porte préjudice à la psychologie de langue française en général.

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : r.schwan@chu-nancy.fr (R. Schwan).

Les instances nationales ayant pour mission l'évaluation des activités des unités de recherche (AERES) ou des chercheurs (CNU) sont amenées à recourir à l'élaboration de critères et d'indicateurs. Chacune de ces instances répond à ses missions propres, mais, de fait, interdépendantes, et pour l'une et l'autre, la question des publications dans les revues spécialisées, du principe et des modalités d'évaluation des revues, est devenue particulièrement sensible.

Or les responsables de revues constatent :

- l'absence de clarté et de transparence concernant la construction et l'application des critères qui président au classement des revues, tel qu'établi par l'AERES. La plupart d'entre elles n'ont été ni informées du processus évaluatif, ni sollicitées au cours de celui-ci. Plus surprenant encore, le processus a été mis en place sans qu'elles n'aient requis l'intervention de l'AERES. Or ces revues n'appartiennent pas au service public de recherche, elles ne sont éditées ou subventionnées ni par le CNRS, ni par l'Inserm, ni par les universités et elles n'ont pas pu faire l'objet d'une commande par l'un de ces grands organismes. Leurs directeurs peuvent légitimement se questionner sur le fondement en droit de la mission que s'est attribuée une instance publique, qui a pour objectif l'évaluation des équipes de recherche, des chercheurs et enseignants-chercheurs, mais non l'évaluation d'entités privées comme les revues ;
- l'usage mécanique du facteur d'impact comme critère majeur de reconnaissance des revues. Vous savez que ce critère est tout à fait contestable et contesté tant en France que dans d'autres pays et par des instances aussi honorables que l'Académie des Sciences. Or la répercussion, par vos soins, de ce seul paramètre, auquel les éditeurs ne sont pas tenus de souscrire, a des conséquences négatives de tous ordres aux plans scientifique, sociétal, professionnel et financier ;
- l'omnipotence de l'anglais comme vecteur de communication scientifique ou l'usage fait de cette omnipotence dans les critères d'évaluation. Les conséquences scientifiques en sont, d'abord, qu'aucune revue française ne peut être classée en A en raison de l'audience restreinte de la langue française. De ce fait, les laboratoires reconnus, les chercheurs et les enseignants-chercheurs n'ont d'autres choix que de se tourner vers des revues internationales anglophones. Les sociétés savantes ou associations professionnelles qui sont liées à nos revues se trouvent, de ce fait, elles-mêmes dévalorisées, avec le risque de voir se désagréger le tissu scientifique qu'elles entretiennent. La réduction de supports de diffusion de résultats scientifiques, pour laquelle l'usage de la langue française est un critère obligé, conduit à une réduction des champs de connaissances (savoirs sous-disciplinaires, approches pluridisciplinaires), à un moindre accès aux

connaissances scientifiques actualisées pour les praticiens et les destinataires de la diffusion du savoir. Il porte ainsi atteinte à la visibilité et la notoriété de la psychologie dans sa pluralité, en France et dans de nombreux pays, pas seulement francophones.

Nous nous adressons donc à vous pour envisager un échange permettant d'examiner les conditions dans lesquelles les décisions qui relèvent de vos responsabilités peuvent être redéfinies, pour ce qui a trait aux revues.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Délégué Scientifique, nos salutations les meilleures.

Premiers signataires : liste des revues signataires actualisée au 29 septembre.

ANAE Approche Neuropsychologique des Apprentissages chez l'Enfant, Analyse Freudienne Presse, Bulletin de Psychologie, Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux. Cahiers de psychologie clinique. Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, Clinique lacanienne. Connexions, Devenir, Dialogue, Empan, Enfance, Enfance et adolescence, Enfances & PSY, Essaim, Figures de la psychanalyse, Insistance, Intellectica, Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive, Journal Français de Psychiatrie, Le Coq-Héron, l'En-Je lacanien, La lettre de l'enfance et de l'adolescence, Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence, Orientation Scolaire et Professionnelle, Psychanalyse, Psychologie clinique. Psychologie Clinique et Projective, Psychologie & Neuropsychiatrie du Vieillessement, Psychologie de l'interaction, Psychologie du Travail et des Organisations, Psychotropes, Reliance, Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe, Revue internationale de l'éducation familiale, Revue Internationale de Psychologie Sociale, Savoirs et clinique, Spirale Sud/Nord -folies et cultures. Le Travail Humain, Travailler, VST – Vie Sociale et Traitements.

La liste actualisée des revues signataires est publiée sur le site de la FFPP/Forum : <http://www.psychologues-psychologie.net>.

À cette lettre, destinée à l'AERES, nous donnons la plus large diffusion, notamment :

- à la Conférence permanente du CNU, au bureau de la 16^e section du CNU ;
- aux grands organismes de recherche (CNRS, Inserm, INRIA, INRETS) ;
- à l'Académie des sciences morales et politiques, à l'Académie des sciences, aux sociétés savantes ;
- aux organisations et syndicats d'enseignants-chercheurs et de chercheurs ;
- à Évaluation de la recherche en SHS (Revue.org), Fabula.org.

Pour tout contact : aftcc@wanadoo.fr.